

Assemblée communale de la Commune mixte de Crémines
Jeudi 17 juin 2010 à 20h15
Halle de gymnastique de Crémines

L'assemblée de ce jour a été convoquée par la publication dans la Feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) numéro 17 du 12 mai 2010 et numéro 18 du 19 mai 2010. De surcroît, un avis de publication a été distribué par la poste.

Ordre du jour

1. Discuter et approuver les comptes 2009 du Syndicat scolaire du Grand Val.
2. Discuter et approuver les comptes 2009 du Syndicat des eaux du Raimeux.
3. Discuter et approuver les comptes 2009 de la Commune mixte de Crémines.
4. Election de l'organe de vérification des comptes pour l'année comptable 2010.
5. Discuter et décider du complément au droit de superficie des Vaivres des 23.05.2003 et 02.04.2007 pour de nouvelles constructions (séchoir à foin et amélioration de l'habitation / coûts devisés à CHF. 740'000.--)
6. Divers et imprévus

Un recours en matière communale peut être déposé auprès de la Préfecture du district de Moutier, Rue du Château 13 à 2740 Moutier, au plus tard dans un délai de 30 jours après la date de l'Assemblée communale.

Les comptes sont disponibles depuis le 17 mai 2010 au secrétariat communal.